

Gouvernance de la Caisse des Dépôts : Alexandre Holroyd élu président de la Commission de surveillance

Paris, le 09 septembre 2022

Les membres de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts ont élu ce jour leur président parmi les parlementaires qui la composent : Alexandre Holroyd, député Renaissance de la troisième circonscription des Français établis hors de France, a été élu à l'unanimité. Alexandre Holroyd avait été désigné membre de la Commission de surveillance le 6 août 2022 par la Présidente de l'Assemblée nationale.

Réélu député de la 3e circonscription des Français établis hors de France (Europe du Nord) en 2022, Alexandre Holroyd siège depuis 2017 à la Commission des finances de l'Assemblée nationale. De 2020 à 2022, il en est le coordinateur pour la République en Marche (whip) notamment sur l'ensemble des textes budgétaires. Il siège également au sein de la Commission des affaires européennes. Avant de s'engager dans la campagne présidentielle de 2017, Alexandre était directeur au sein du cabinet de conseil FTI Consulting.

« Dans un contexte inédit d'instabilité économique, de crise énergétique, de défi climatique, et de fractures sociales et territoriales persistantes, la Caisse des dépôts et l'ensemble de ses filiales et participations stratégiques ont un rôle déterminant à jouer pour soutenir et investir dans nos territoires, pour participer aux financements de la transition énergétique et écologique tout en protégeant l'épargne des Français » affirme Alexandre Holroyd. *« Le législateur a récemment renforcé les prérogatives de la Commission de surveillance pour assurer à la fois de la protection de la Caisse des dépôts et l'efficacité de son action au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce seront là les fils conducteurs de mon mandat »* a-t-il conclu.

La Caisse des Dépôts est une institution financière publique créée par la loi du 28 avril 1816. Elle est dotée d'un statut et d'un mode de gouvernance uniques en France. Son statut vise à assurer son autonomie, afin qu'elle puisse gérer des fonds privés nécessitant une protection particulière. Elle est ainsi placée « de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative ».

La Commission de surveillance contrôle et encadre les décisions majeures relatives au Groupe Caisse des dépôts (dont le bilan total agrégé dépasse 1300 Md€). Elle délibère notamment sur les orientations stratégiques, les opérations d'investissements supérieures à 150 M€ et adopte le budget. La Commission de surveillance est composée de seize membres dont le mandat dure trois ans : trois députés, deux sénateurs, cinq personnalités désignées par le Parlement, trois personnalités désignées par l'État, deux représentants du personnel de la Caisse des Dépôts, et un représentant de l'État.

Pour tout savoir sur le rôle et l'organisation de la Commission de surveillance, plus généralement sur la gouvernance de la Caisse des Dépôts : <https://www.caissedesdepots.fr/modele-unique/gouvernance>.

Contact presse

Groupe Caisse des Dépôts – Commission de surveillance : commissiondesurveillance@caissedesdepots.fr
01 58 50 42 76

 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)